OPINION

DE

J. P. LACOMBE-SAINT-MICHEL,

DÉPUTÉ DU TARN,

Sur le jugement de Louis Hugues ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

JE me suis inscrit pour parler sur plusieurs grandes questions ; & quoique je m'y sois pris à l'ouverture de la séance, je me suis trouvé le centième, & plus. J'ai fait sans peine plusieurs fois le sacrifice de mon opinion : je n'ai pas la prétention d'instruire mes concitoyens ; mais, dans cette trop longue question, où tout, jusqu'au silence, sera mal interprété, ne pouvant être entendu, j'ai voulu écrire mon opinion, afin que si je suis coupable envers les rois, je le sois bien entièrement.

LOUIS XVI est-il coupable?.... S'il ne l'est pas, nous méritons tous la mort ; car il faisoit partie inté-

grante de la conftitution que le peuple avoit juré de maintenir : mais quand je me rappelle que, lorfque Louis conduifoit les rênes de l'empire, nous étions trahis de toutes parts, nous étions battus par-tout ; lorfque je me rappelle que cent cinquante mille ennemis font venus en son nom ravager notre territoire ; lorfque je fais qu'une fois renverfé, la victoire a conduit nos armées, je ne mets plus en queftion fi Louis eft coupable : un feul fait me fuffit ; il fixe mon efprit, tandis que tous les raifonnemens l'égarent.

Louis eft-il coupable ?.... Prefque tout le monde en convient..... Eh bien ! s'il eft coupable, il faut déchirer la déclaration des droits, ou il faut le punir. Quelle raifon peut donc arrêter votre jugement ?.... La juftice ?.... C'eft l'outrager que de différer la punition d'un coupable..... La politique ?.... Réfléchiffons. Penfez-vous, par une conduite timide, fléchir les Puiffances étrangères ?.... Croyez-vous diminuer votre refponfabilité en efquivant ce jugement ?.... Quelle pufillanimité s'empare de la Convention !.... Eft-ce ainfi qu'on fonde une république ?.... Eft-ce-là foutenir cette énergie que nos commettans ont déployée dans la révolution de 1792 ?.... Vous avez juré de vivre libres ou de mourir : d'après cela, que vous importent les Puiffances étrangères ? Penfez-vous que fi elles devenoient les plus fortes, vous ne payaffiez tous de votre tête l'audace d'avoir ofé prononcer le mot de république ?

Pourquoi donc renverriez-vous aux affemblées primaires ?.... Seroit-ce pour éclaircir une matière que nous traitons ici depuis deux mois ?.... Les affemblées primaires connoiffent-elles les faits comme nous les connoiffons ?.... Je prétends que c'eft un piége qu'on veut leur tendre. Vous allez livrer le doux & paifible habitant des campagnes, l'utile citoyen qui

cultive les arts, à l'aſtuce de quelques intrigans; vous allez ſemer la diſcorde dans toute la république; vous lui préparez une ſuite de malheurs dont vous ſeuls pouvez le préſerver. Le peuple eſt juſte; il vous a inveſtis de ſa toute-puiſſance: ce ſeroit une lâcheté à vous, que de jeter ſur la maſſe de la nation une reſponſabilité en diminution de la vôtre. Cet appel à ſa ſouveraineté ſera pour lui la boîte de Pandore. Il n'eſt perſonne parmi nous qui méconnoiſſe la ſouveraineté du peuple; c'eſt un hommage que nous lui avons rendu dans notre première ſéance; mais pourquoi êtes-vous ſi ſcrupuleux aujourd'hui, quand il s'agit d'un homme coupable, tandis que vous ne l'avez pas été lorſque vous avez décrété la république indiviſible, avant de ſavoir ſi cette forme de gouvernement convenoit à la nation? Vous avez cependant alors très-bien fait, parce vous avez conſulté le ſalut de la France. Eh bien! conſultez-le encore aujourd'hui, & vous aurez pour garant de ſon approbation la bonne opération que vous aurez faite.

Légiſlateurs, oubliez ce *moi* individuel; ſongez que chacun de vous eſt le repréſentant de la France entière; élevez-vous à la hauteur de votre place: alors toutes les petites intrigues diſparoîtront. À travers les orages qui vous environnent, voyez les beaux jours que vous préparez aux races futures; la liberté du monde entier ſera votre récompenſe: les générations à venir vous treſſent une couronne. Soyez juſtes, ſoyez ſévères, & ne reſpectez plus les idées ſuperſtitieuſes. Le chemin que vous avez parcouru s'eſt enfoncé à meſure que vous avez avancé: il n'eſt plus temps de revenir en arrière; il faut vaincre tous les obſtacles, ou mourir de laſſitude. Du courage, citoyens! la Convention en manque; c'eſt malheureuſement une vérité: elle en manque, puiſqu'elle n'a pas celui de braver les petites

paſſions ; elle en manque, puiſqu'elle n'a pas la force de dédaigner les perſonnalités ; elle en manque, puiſqu'elle ne ſait pas ſacrifier les dégoûts dont on l'environne, les calomnies dont on l'accable, aux importans travaux pour leſquels elle a été convoquée.

Citoyens, voilà quel eſt le courage des légiſlateurs, au lieu de s'injurier, au grand ſcandale de la nation entière, ou de s'ajourner au bois de Boulogne, car les Cazalès & les Lameth auſſi y ont été.

Terminons, Légiſlateurs, cette trop longue affaire ; que la Convention décrète dans ſa ſageſſe le parti qu'il convient de prendre. Si vous vous réuniſſez, tous les partis ſeront bons. Ce ne ſera pas la réunion de toutes les Puiſſances de l'Europe qui perdront la république françaiſe ; ce ſera la diviſion parmi les membres de la Convention nationale : elle eſt aujourd'hui le ſeul point de réunion de la France. Quelle confiance peuvent inſpiter à leurs commettans des mandataires diviſés entre eux ? L'Europe étonnée voit dans cette aſſemblée une foule d'hommes de bien ; elle y voit de grands talens, mais elle y cherche un homme d'état : qu'il ſe montre donc ; qu'il prenne l'aſcendant que l'on doit au génie ; rallions-nous à lui pour attaquer nos tyrans & nos préjugés. Pourrions-nous douter de nos ſuccès ! la France entière nous ſoutiendroit.

Je conclus à ce que Louis XVI ſoit déclaré coupable, & puni, ſans délai, comme tel.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.